

Le nouveau directeur général répond à nos questions de l'enquête de satisfaction

Tous responsables: l'Office sanctionne les comportements dangereux

SOMMAIRE

ACTUS 4

LE NOUVEL ORGANIGRAMME au 1^{er} juillet 2015

DAVANTAGE COMPRENDRE LA PROXIMITÉ

pour mieux savoir à qui vous adresser

LA FÊTE DES VOISINS:

Un millésime primé

ENQUÊTES

Résultats de l'enquête de satisfaction Deux questionnaires obligatoires pour les locataires

DOSSIER 10

VIGILANCE INCENDIES

Tous responsables:
I'Office sanctionne
les comportements dangereux

3 ÉDITO

NICOLE GOUETA

« Une rentrée sous le signe de l'inquiétude » Explications de notre Présidente

8 INTERVIEW

OLIVIER VIROL

Le nouveau directeur général répond à nos questions

13 CHANTIERS

FOSSÉS-JEAN

Place au renouveau!

CENTRE-VILLE RÉSIDENCE BOURNARD

1-3-7 rue Bournard:

Une réhabilitation énergétique de grande qualité

CENTRE-VILLE RÉSIDENCE BEAUREPAIRE

Quand Beaurepaire devient un beau repère

PETIT-COLOMBES/GRÈVES 2

Reprise de la construction

LES JARDINS PARTAGÉS :

Venez cultiver dans la convivialité

CONTACTS 16

NOS AGENCES

Les contacts utiles

ÉDITO



hers locataires,
Vous tenez en main le nouveau journal de votre office d'habitat public. Depuis mon élection à la présidence en avril 2014, nous avons entrepris de renouveler en profondeur la direction et l'action de Colombes Habitat Public. Ce nouvel outil de liaison trimestriel s'inscrit dans cette démarche dont le but est de renforcer la proximité entre le bailleur public et les locataires. Sa réalisation est confiée au nouveau directeur général de CHP. Olivier Virol.

66

Une rentrée sous le signe de l'inquiétude

"

Ce souci de la proximité n'est pas partagé par tous, en effet nous assistons de la part de l'Etat à une volonté de regrouper de force les offices HLM communaux existants au sein de la future Métropole du Grand Paris qui doit voir le jour le 1er janvier prochain. Le 16 juillet 2015 a été adopté par l'Assemblée nationale une loi qui veut nous forcer à regrouper CHP avec les offices communaux de Gennevilliers, Argenteuil, Asnières, Clichy-la-Garenne, Bois-Colombes et Villeneuve-la-Garenne. De communal, l'office HLM deviendra territorial. Cette mesure autoritaire, prise à l'encontre de la concertation avec les élus locaux concernés, est contestée par l'ensemble des maires de ces communes.

Cela signifie concrètement, si ce périmètre est confirmé en décembre prochain par un décret pris en Conseil d'Etat, que le maire de Colombes ne présidera plus aux destinées du parc social appartenant à CHP. Vous aurez à partir de l'an prochain un interlocuteur lointain qui ne connaîtra pas les réalités du terrain, les soucis du quotidien. Vous aurez dans l'avenir un interlocuteur qui ne pourra pas articuler son action avec les services de la Ville, avec la Police municipale ou les services d'hygiène. De plus, des logements de Colombes pourront être attribués à des habitants des six communes précitées, cela rallongera le délai d'attente et celui du parcours locatif au sein du parc social de Colombes. Les Colombiens vont être littéralement dépossédés du parc construit depuis des décennies par la Ville.

Nous avons protesté bien sûr et nous continuerons de le faire. La responsabilité de ce saut dans l'inconnu repose uniquement sur le Parti socialiste et entre autres sur les deux députés de Colombes. C'est à eux qu'il faudra demander des comptes puisque l'opposition, à laquelle j'appartiens politiquement, conteste cette disposition depuis l'origine.

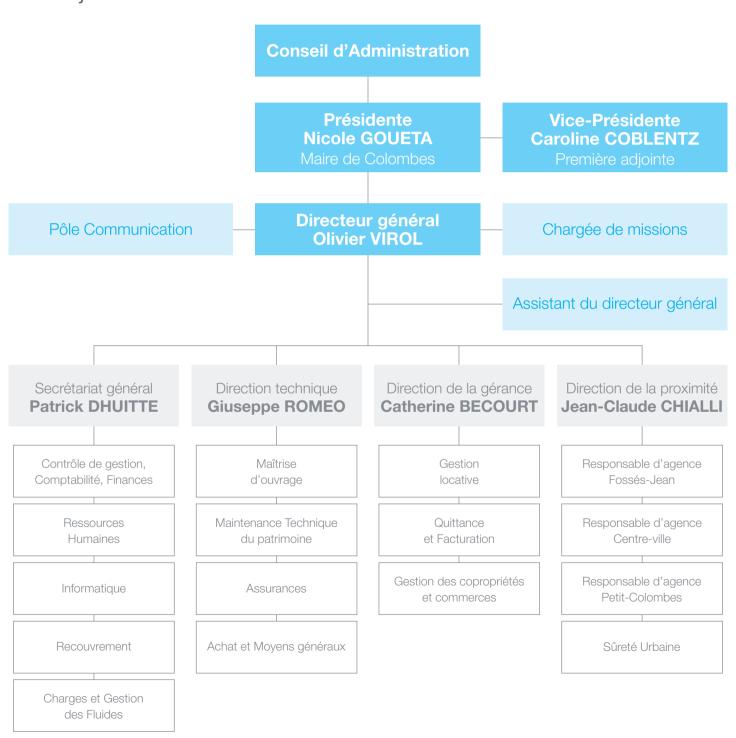
Nicole GOUETA

Présidente de Colombes Habitat Public Maire de Colombes Vice-présidente du département des Hauts-de-Seine Chevalier de la Légion d'Honneur

ACTUS

LE NOUVEL ORGANIGRAMME

au 1er juillet 2015





DAVANTAGE COMPRENDRE LA PROXIMITÉ

pour mieux savoir à qui vous adresser

Chaque agence dispose d'une organisation identique. Huit fonctions clefs sont en relation avec vous pour gérer les problèmes quotidiens de votre résidence.

Fonction n°1 - Votre gardien, votre premier interlocuteur

Il assure le nettoyage des parties communes. Il prend en charge tous vos signalements, soit par une action lorsqu'il s'agit du nettoyage, soit par une communication vers votre agence pour tout autre problème.

Fonction n°2 - Le responsable de secteur

Dans chaque agence, ils sont deux pour contrôler l'ensemble des sites. Ils mesurent, tout d'abord, le travail effectué par vos gardiens et relèvent tous les incidents ou dysfonctionnements dans les parties communes, parkings et espaces verts. Ils coordonnent les actions correctives auprès des entreprises extérieures ou nos services internes.

Fonction n°3 - L'hôtesse d'accueil

L'accueil vous guide vers les différents services lorsque vous vous rendez à votre agence. Les hôtesses dirigent aussi vos appels téléphoniques en fonction de vos besoins, vers les services concernés. Elles gèrent également un certain nombre de tâches administratives.

Fonction n°4 - Le chargé de recouvrement amiable

Il s'assure du règlement de vos loyers et de vos charges. Il a pour mission de vous relancer en cas de retard de paiement. Il peut vous trouver une solution amiable lorsqu'il s'agit d'un décalage temporaire et occasionnel avant de transmettre votre dossier au service contentieux.

Fonction n°5 - La conseillère sociale

Votre loyer et vos charges doivent être régulièrement payés afin de conserver votre logement. Lorsque des difficultés surviennent, la conseillère sociale analyse votre situation quand vous n'avez plus la possibilité de régler votre loyer. Elle vous communique les informations pour trouver de l'aide auprès des services sociaux.

Fonction n°6 - Le responsable technique

Il effectue un diagnostic des problèmes techniques survenus dans votre résidence, y compris dans les logements. Le cas échéant, il indique ceux pris en charge par l'Office et ceux à la charge du locataire. Il coordonne les interventions techniques réalisées par l'Office ou les prestataires extérieurs.

Fonction n°7 - L'adjoint au responsable d'agence

Il assiste le responsable d'agence sur l'ensemble de ses missions. Il gère les parkings et s'assure de leur état pour en favoriser la location. Il supervise l'accueil et intervient en cas de difficultés de communication.

Fonction n°8 - Le responsable d'agence

Il contrôle l'ensemble de ces fonctions pour assurer une qualité optimum de service. Il est responsable de la gestion budgétaire de l'agence. Il analyse les situations de litiges avec les locataires.

Ce sont tous les interlocuteurs susceptibles de trouver des solutions lorsqu'une difficulté se présente.



L'élection des représentants des locataires au Conseil d'administration de Colombes Habitat Public s'est déroulée le mardi 9 décembre 2014, sous le contrôle de Maître Clotilde Griffon, Huissier de Justice, sur l'ensemble du patrimoine de l'Office.

En voici les résultats. 8 522, votants : 2 418, Blancs ou nuls : 81, Suffrages exprimés : 2 337.

Liste CNL: 1 804 suffrages soit 3 sièges; Liste UNLI: 533 suffrages soit 1 siège.

Les personnes élues comme représentants des locataires sont donc :

Pour la liste de la CNL : Lionel GAMARD, Alice DHUR et Bernard GEORGES.

Pour la liste de l'UNLI : Yvonne PÉRICHON.

Les quatre nouveaux représentants des locataires sont élus pour les quatre années à venir et ont siégé pour la première fois lors du Conseil d'administration de fin décembre 2014.

ACTUS

LA FÊTE DES VOISINS: Un millésime primé

n apportant cette année son soutien logistique et financier à 27 initiatives festives organisées par ses locataires, Colombes Habitat Public s'est encore affirmé comme un des acteurs majeurs de la convivialité et du vivre ensemble. Après 12 années de participation à l'opération « Immeuble en Fête », cet engagement est aujourd'hui reconnu par le label européen « Bailleur convivial, bailleur solidaire ».

Les fêtes des voisins sont souvent l'occasion de partager plus que les délicieux mets offerts par les locataires : elles sont l'occasion d'un échange direct et constructif.



> Bailleur convivial, bailleur solidaire

Le 5 juin, Atanase Périfan, Président de la Fondation européenne des solidarités de proximité, a remis le label européen « Bailleur convivial, bailleur solidaire » à Nicole Goueta, Maire l'Office et Olivier Virol, directeur général : de Colombes en sa qualité de Présidente de la sécurité, la propreté, la réhabilitation Colombes Habitat Public. Cette distinction récente de leur résidence autant de sujets vient saluer l'engagement continu de l'office majeurs aux coeurs de leurs attentions. pour développer les liens sociaux au sein de ses résidences.



> Le 176 Charles de Gaulle revit

Un couple de locataire du 176 Charles de Gaulle partagent leurs préoccupations avec Caroline Coblentz, Vice-Présidente de



> Dialogues avec la première adjointe

Caroline Coblentz, 1ère adjointe au Maire, en charge du Logement, et Vice-Présidente de Colombes Habitat Public, à la rencontre des locataires du 11 Orgemont.



Le saviez-vous?

avez-vous que 25 % des Fêtes des voisins dans Colombes sont organisées par nos Amicales de locataires. Dans les coulisses de cette manifestation sympatique, une période de deux mois est nécessaire pour assurer la préparation et le suivi.

Au-delà de la participation financière accordée par l'Office, la logistique de ce rassemblement est prise en charge par deux personnes de Colombes Habitat Public.

Nous en profitons pour saluer le travail et l'investissement de nos gardiens pour que les fêtes des voisins soient pleinement réussies. Dans le travail d'animation réalisé par les collaborateurs de CHP, ce sont trois nouvelles amicales qui participent cette année à cette manifestation.



ENQUÊTES

Résultats de l'enquête de satisfaction



Une tendance en demi-teinte selon l'Institut INIT Satisfaction Bien que l'Office enregistre 83% de locataires globalement satisfaits vis-à-vis de son bailleur, ce résultat confirme la tendance à la baisse enregistrée ces dernières années. L'appréciation de la propreté des parties communes a diminué de 17 %. L'insatisfaction des demandes techniques reste chronique malgré des investissements considérables en moyens humains et financiers : un locataire sur deux mécontents. Consciente de cette dégradation, la nouvelle direction a décidé d'en faire l'un des enjeux prioritaires. Sur la base des conclusions de l'enquête, les 2 premiers axes de refonte concerneront les demandes techniques et la propreté des parties communes et espaces extérieurs.

Deux questionnaires obligatoires pour les locataires



À la demande des pouvoirs publics, Colombes Habitat Public, comme tous les bailleurs sociaux, doit effectuer tous les deux ans une enquête obligatoire auprès de l'ensemble de ses locataires afin d'établir des statistiques sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques de chacun, statistiques destinées à alimenter un rapport national. C'est pourquoi, vous recevrez durant le mois d'octobre 2015, dans vos boîtes aux lettres, un questionnaire à nous retourner dûment rempli et signé, accompagné de l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 de toutes les personnes vivant sous votre toit. La réponse obligatoire à cette enquête doit nous être parvenue le 4 décembre 2015, au plus tard. En cas de non réponse ou d'une réponse incomplète, une pénalité de 7,62 € serait appliquée, à compter du 1er Janvier 2016, majorée de 7,62 € par mois entier de retard.

Enquête annuelle concernant le supplément de loyer de solidarité (SLS) Le supplément de loyer de solidarité (SLS) concerne tous les organismes HLM. L'attribution d'un logement social est conditionnée au respect des plafonds de ressources. Au cours du bail, les revenus du locataire peuvent évoluer. Les locataires dont les ressources ont augmenté au delà du plafond fixé annuellement, doivent s'acquitter de ce supplément SLS. C'est pourquoi, Colombes Habitat Public effectue, comme chaque année, une enquête auprès de certains de ses locataires occupant le logement au 1er janvier 2016, non bénéficiaires d'une APL, pour connaître leur situation familiale et leur activité professionnelle ainsi que les revenus imposables de l'année 2014 de toutes les personnes considérées comme occupant le logement. Vous recevrez durant le mois d'octobre 2015, dans vos boîtes aux lettres, un questionnaire à nous retourner dûment rempli et signé, accompagné de l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 de toutes les personnes vivant sous votre toit. La réponse à cette enquête est obligatoire. Retour de l'enquête, le 4 décembre 2015, au plus tard. En cas de non-réponse ou réponse incomplète, une pénalité de 25 € sera appliquée par mois de retard en plus d'un forfait de supplément de loyer de solidarité au tarif maximum avant d'entraîner une résiliation de bail.

INTERVIEW

OLIVIER VIROL, LE NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

de Colombes Habitat Public



Près d'un an après votre prise de fonction, quelle est votre analyse de la situation de Colombes Habitat Public?

oyons clairs, les indicateurs principaux de notre activité sont, pour nombre d'entre eux, signalés comme dégradés tant par la Fédération des Offices que par les observations orales émises par les services d'inspection de l'Etat.

Dans un contexte général économique compliqué pour nombre de nos locataires, il convient pourtant de ne pas continuer à laisser s'accumuler les impayés de loyers et de tout mettre en œuvre pour mobiliser les dispositifs existants si l'on veut sortir d'un équilibre financier fragilisé.

Mais nous avons des atouts pour y remédier, et en premier lieu, les équipes de proximité au service de nos locataires, un parc locatif de bonne qualité, même si certains sites restent encore à rénover et particulièrement sur les secteurs des Canibouts et Colombes-ouest.











Améliorer quotidiennement les services attendus par les locataires

"

Quelles sont vos priorités d'action?

n premier lieu, nous avons engagé une réorganisation qui doit mettre la satisfaction de nos locataires au cœur de nos préoccupations, en améliorant les prestations qu'ils sont en droit d'attendre. Nous devons la vérité des coûts à nos locataires pour qu'ils puissent mieux anticiper leurs dépenses locatives. A cet effet, nous devons mieux maîtriser les charges par l'amélioration des performances énergétiques ou l'entretien des réseaux d'eau notamment.

La sécurité est aussi un sujet d'interpellation récurrent de l'Office et c'est pourquoi nous accentuerons nos partenariats avec les Polices Nationale et Municipale, que davantage de parkings seront mis sous vidéosurveillance et que les contrôles d'accès seront encore renforcés.

C'est par une proximité réactive que nous répondrons aux attentes de nos locataires. J'en fais la pierre angulaire de la réorganisation. Parce que cette proximité n'est pas un vain mot, je mets à votre disposition, dans ce premier numéro, la composition et les coordonnées téléphoniques des équipes de nos 3 agences de secteur.



e second objectif prioritaire sera de rattraper le retard pris entre 2008 et 2014 dans la réalisation des opérations de l'ANRU 1, aussi bien aux Fossés-Jean qu'aux Grèves. En effet, après plusieurs années de stagnation dans l'avancée de ces projets nous pouvons annoncer que nous sommes en finalisation de la résidentialisation des « Grèves » qui va se conjuguer avec le lancement d'une opération, hors ANRU, de construction de 15 pavillons. Quant au quartier des « Fossés-Jean », c'est par deux réhabilitations importantes que va être lancée la grande opération d'Urbanisme qui doit voir l'arrivée du tramway dans un environnement totalement rénové :

- Le 11 Michelet dont le démarrage des travaux est prévu en septembre.
- La Tour Z pour laquelle une réunion publique est prévue le 17 septembre afin de présenter aux habitants le détail et le calendrier de l'opération avec les services de CHP, l'entreprise et le cabinet d'architecte.

Par ailleurs, nous souhaitons qu'une réflexion soit engagée sur le quartier des Canibouts pour une éventuelle inscription sur un ANRU 2, même si nous ignorons, à ce jour, les aides et les exigences de l'Etat pour y parvenir.



Comment envisagez-vous l'avenir de l'Office ?

n toute chose, il convient d'être raisonnable et l'Office fera selon ses moyens et son cœur de métier. Si des programmes de construction déjà engagés seront menés à leur terme, c'est sur ses missions premières de proximité au quotidien que l'Office va se recentrer : l'entretien des bâtiments, la propreté des espaces collectifs, la sureté de ses installations, la gestion rigoureuse des charges, l'adaptation des logements en termes d'accessibilité et de handicap.

C'est enfin par un travail étroit de l'Office avec le Maire, Nicole Goueta, la 1ère adjointe en charge du Logement, Caroline Coblentz et le service logement de la Ville que nous mettrons en œuvre une politique ambitieuse au service des résidents de CHP.

DOSSIER

VIGILANCE INCENDIES:

Tous responsables

SANCTIONS POUR LES COMPORTEMENTS DANGEREUX



> Incendie en juin dernier au 30 Estienne d'Orves

L'imprudence et la négligence de certains impactent la majorité de nos locataires. C'est ainsi que, alerté par l'odeur d'essence signalée par des locataires, l'Office est intervenu immédiatement et a découvert un appartement transformé en garage de mécanique moto.

À cette occasion, Colombes Habitat Public a diligenté un huissier pour procéder au constat en vue de la résiliation du bail. L'Office s'inscrira dans cette démarche dans le non-respect du règlement intérieur et notamment de la mise en danger de la vie d'autrui.

Nous rappelons une nouvelle fois que le stockage de matières inflammables est absolument interdit y compris dans les boxes et sur les balcons.

LE DAAF, DÉTECTEUR AUTOMATIQUE AUTONOME DE FUMÉE

50% de chance de survie en plus : c'est tout l'intérêt du petit boîtier qu'est le détecteur de fumée. Ses deux fonctions de détecteur de fumée et d'avertisseur sonore sont autonomes l'une de l'autre garantissant ainsi son efficacité.

Une attestation à transmettre à son assureur

Lors de l'installation du dispositif d'alerte incendie, le prestataire qui est intervenu chez vous, vous a fait signer un document relatif à l'autorisation de pose. Ce document constitue une attestation dont une copie doit être adressée à votre assureur.

Comment fonctionne-t-il?



Le DAAF décèle la présence de particules visibles et invisibles produites par la combustion. L'appareil est équipé d'un dispositif qui détecte la fumée dès les premiers instants et déclenche une alarme stridente de 85 décibels. Ce niveau

sonore avertit efficacement les occupants du danger en cours et de la nécessité de quitter les lieux immédiatement.

Le détecteur de fumée peut sauver votre vie, celle de vos proches et celle de vos voisins! Les piles en assurent le fonctionnement. Ne les retirez pas.

QUELQUES CHIFFRES

- Plus de 250 000 incendies par an soit 1 toutes les 2 minutes en France
- 600°C de température dans une pièce en feu
- 10 000 victimes par an dont plus de 800 meurent intoxiquées par les fumées
- 3 minutes aux habitants pour réagir
- 7 incendies mortels sur 10 ont lieu la nuit



Le saviez-vous?



ace aux premiers incendies, le nouveau directeur général a insufflé une solidarité d'équipe pour une action efficace de la proximité (intervention de la direction générale, responsables d'agence, personnel d'astreinte, chef de secteur et directeur de proximité). Saluons au passage le travail remarquable de nos gardiens, premiers acteurs de la remise en état des parties communes.

Colombes Habitat Public accompagne les sinistrés :

Lorsque les soutiens familiaux ou amicaux ne le permettaient pas, grâce aux équipes de proximité, les locataires ont été immédiatement pris en charge. Ils se sont vus proposer, dans les meilleurs délais, une solution de relogement temporaire dans l'attente du relais des assurances, des conclusions d'enquête et des réparations.

Colombes Habitat Public vous aide dans la prévention :

C'est avec près d'un an d'avance que s'est achevé le programme d'installation des détecteurs automatiques autonomes de fumées (DAAF) sur l'ensemble du patrimoine.

Il nous appartient à tous d'être vigilants pour éviter des désastres humains.

NUMÉROS D'URGENCE







LES BONS GESTES POUR ÉVITER UN INCENDIE DOMESTIQUE

- N'encombrez pas les paliers ni les voies de circulation des parties communes de votre bâtiment.
- Le balcon n'est pas un lieu de stockage de vêtements, matelas et autres produits inflammables.
- Ne pas jeter de mégots par la fenêtre ou dans le vide-ordures.
- Surveiller les appareils chauffants et les ustensiles sur le feu.
- Ne surchargez pas vos installations électriques.
- Faire attention aux chauffages d'appoint, bougies et diffuseurs de senteurs.
- Vérifier la date limite d'utilisation de votre tuyau de gaz et au besoin, changez-le.
- Ne pas couvrir de tissus les lampes et abat-jours.

La révision du matériel aura lieu à chaque congé de logement et après chaque sinistre. Cependant, si vous constatez d'ores et déjà un dysfonctionnement, rapprochez-vous de votre agence.

DOSSIER

RÉAGIR EN CAS D'INCENDIE

L'incendie se déclare chez vous

- Evacuez immédiatement les lieux.
- Si vous êtes dans la fumée : baissez-vous près du sol où se situe l'air frais et couvrez vos voies respiratoires à l'aide d'un linge.
- N'entrez jamais dans la fumée en raison des gaz toxiques
- Fermez la porte et les fenêtres de votre logement pour limiter la propagation des flammes.
- Sortez par l'issue la plus proche.
- Appelez les secours

L'incendie est à l'étage inférieur ou chez un voisin de palier

Si vous le pouvez, sortez par l'issue la plus proche. Sinon, fermez la porte de votre logement et mouillez-là. Manifestez-vous à la fenêtre.

Que faire après un incendie ?

- Prendre des photos des lieux endommagés ou sinistrés
- Déclarer le sinistre auprès de l'assureur
- Avertir votre agence de proximité

L'assurance logement obligatoire

L'absence d'assurance implique la résiliation de votre bail, le remboursement de l'ensemble des dégâts aux assurances (dette imprescriptible pendant 30 ans) et des risques pénaux aggravés en cas de blessés ou de décès.



L'attestation d'assurance de votre logement, un document à nous remettre obligatoirement

La loi et le contrat de location que vous avez signé, impose au titulaire du bail d'être assuré. Le défaut d'assurance logement est un motif de résiliation du bail.

A chaque date anniversaire de votre entrée dans les lieux, il vous est demandé de nous fournir l'attestation d'assurance de votre logement.

Celle-ci doit être:

- antérieure à toute entrée dans les lieux.
- ininterrompue durant l'occupation du logement.

L'absence d'attestation est aussi une clause de résiliation de bail.

Pourquoi cela?

Le locataire est responsable des dommages qu'il peut causer à l'immeuble et aux personnes pendant le temps de sa location. L'assurance doit pouvoir indemniser les titulaires du bail ainsi que les tiers victimes. Elle garantit la sécurité de tous. Ne pas confondre attestation d'assurance avec quittance d'assurance. Seule l'attestation certifie l'assurance du logement pour les mois à venir.



Régularisation des charges

Depuis la fusion des deux organismes, la régularisation des charges a pris un retard considérable (plus d'un an à ce jour). La régularisation régulière des charges récupérables auprès des locataires et le rattrapage du retard accumulé, tels sont les doubles objectifs fixés par le directeur général à la nouvelle responsable du service, nommée depuis un mois.

Pour atteindre ces objectifs, le Service des charges locatives et de la gestion des fluides est passé de quatre à six personnes. Le processus interne de traitement des factures de charges récupérables auprès des locataires a été repensé avec une redéfinition des interventions de chaque personne et une meilleure coordination avec l'ensemble des différents services, de l'attribution des marchés à la comptabilité des fournisseurs.

CHANTIERS



FOSSÉS-JEAN TRAVAUX ANRU

Place au renouveau!

e quartier construit, il y a une quarantaine d'années, comporte de nombreux atouts tant en matière de transports, d'équipements publics que par sa proximité avec la zone d'entreprises. Il va enfin subir sa cure de jouvence tant attendue ; premier volet :

Le nouveau visage du 11 Michelet après une profonde réhabilitation viendra border par l'ouest la future place qui s'étendra à ses pieds : sa nouvelle coiffe sera en harmonie avec celle du nouvel immeuble bordant la nouvelle voie qui lui fera face.



> La future Place du 11 Michelet



Réunion publique à l'Ecole Langevin-Vallon sur la rénovation de la Tour Z le 17 septembre à 19h



11 Michelet, une nouvelle place à vivre





> La future Place du 11 Michelet



> 179 rue de Stalingrad

La rénovation thermique par l'extérieur du 179 rue de Stalingrad a repris le damier caractéristique de cet immeuble phare du quartier.

CHANTIERS



CENTRE-VILLE

RÉSIDENCE BOURNARD

i depuis 2012, ce projet n'avait pas avancé, il a été entièrement revisité sur le plan esthétique, ces derniers mois par la nouvelle direction. Cette rénovation ambitieuse concerne 54 logements. Elle prévoit notamment un ravalement avec isolation, le remplacement des menuiseries extérieures, des persiennes et des gardes corps, la mise en conformité électrique des logements et des parties communes, la vérification de la conformité gaz.

Quand Beaurepaire devient un beau repère

ar de nombreux aspects (choix des matériaux d'isolation et de rénovation thermique, reprise de la VMC, de l'ensemble des halls avec pose d'une interphonie, des escaliers et des dessertes intérieures, de la loge, du Local Commun Résidentiel, l'externalisation de la collecte sélective des ordures ménagères, l'adaptation des équipements des logements au personnes à mobilité réduite...), la réhabilitation de la résidence Beaurepaire dispose désormais de tous les atouts pour rivaliser désormais avec la qualité de service des immeubles qui l'environnent.

1-3-7 rue Bournard : Une réhabilitation énergétique de grande qualité



> Etat projeté - Le bâtiment dans son environnement

Sont également prévus, le remplacement des équipements sanitaires, la création d'une ventilation mécanique, l'embellissement des parties communes et des halls d'entrées y compris la réfection des interphones, enfin le réaménagement des locaux d'ordures ménagères en local tri de collecte des déchets. C'est le 19 octobre prochain que se décidera l'avenir de cet immeuble. L'assemblée générale tiendra entre ses mains tous les éléments pour rendre son verdict.



> Côté coui



> Côté jardin



CENTRE-VILLE
RÉSIDENCE
BEAUREPAIRE





> Vue d'ensemble du projet

Reprise de la construction aux Grèves 2

a construction du parking Ardoise, au pied de l'immeuble du 215 rue du Président Salvador Allende, a libéré la surface nécessaire à la construction de 15 pavillons. Avec le début de leur construction prévue au 1er trimestre 2016, après une interruption de plus de 14 ans, l'Office participera de nouveau à l'effort de construction de logements locatifs neufs sur la ville. Ces pavillons revêtus de briques de parement et de bardages en bois, coiffés de toitures-terrasses partiellement végétalisées, bénéficieront d'une isolation par l'extérieur et d'une chaudière individuelle au gaz. Ils disposeront d'un jardin privatif d'environ 80 m² chacun. Ils seront tous adaptés aux personnes à mobilité réduite.



PETIT-COLOMBES GRÈVES 2

LES JARDINS PARTAGÉS :

VENEZ CULTIVER
DANS LA CONVIVIALITÉ

Renseignements sur place :

les jeudis, samedis et dimanches de 15h à 18h30

ou par mail jardinsauxgreves@sfr.fr



eux nouveaux espaces potagers ont été aménagés aux Grèves 1, rue Daniel Balavoine, dans le cadre du projet en ANRU de résidentialisation des Grèves. Nicole Goueta, Présidente de Colombes Habitat Public (CHP) a sélectionné le projet de l'association « Un jardin en partage » aux Grèves qui fédère 4 associations de locataires de l'Office. Ce collectif accueille tous les locataires du quartier de Colombes Habitat Public qui souhaitent cultiver un lopin de terre ou s'initier au jardinage et au compostage.

L'Office soutient financièrement (voir photo ci-contre) et matériellement

cette initiative qui pourrait faire école dans d'autres résidences : après quelques semaines, il s'avère notamment nécessaire d'améliorer l'abri de jardin et de poser des robinets d'arrêt sur les fontaines.

Les pionniers jardiniers mettent déjà du coeur à l'ouvrage. Ils fourmillent d'idées d'astuce pour économiser l'eau : un récupérateur d'eau de pluie du toit va être installé, un système astucieux d'irrigation au goutte à goutte est expérimenté...

Une parcelle destinée au compostage collectif va prochainement être aménagée. Si vous avez la main verte, vous savez ce qu'il vous reste à faire!

> Le 11 juin, Caroline COBLENTZ, 1ère adjointe au Maire, Vice-Présidente de CHP, est venue soutenir les jardiniers moralement et financièrement. En présence d'Olivier VIROL, directeur général de CHP, elle leur a remis un chèque de 3 000 € au titre de la participation du bailleur au lancement de cette initiative écologique et conviviale.

CONTACTS

POUR CONTACTER VOTRE AGENCE PAR TÉLÉPHONE :

ACCUEIL	FOSSÉS-JEAN 01 47 86 08 46	CENTRE-VILLE 01 47 86 15 40	PETIT-COLOMBES 01 47 82 08 53
CHARGÉ DE RECOUVREMENT AMIABLE (Joignable aux heures suivantes)	01 47 86 84 68	01 47 86 96 68	01 47 82 89 35
	Lundi, mardi, jeudi de 8h3	30 à 12h30 et de 14h à 17h30	D et le vendredi de 8h30 à 12h30
CONSEILLÈRE SOCIALE	01 47 86 84 69	01 47 86 96 69	01 41 32 23 99
(Joignable aux heures suivantes)	Du lundi au jeudi de 8h30	à 12h30 et de 14h à 17h30	et le vendredi de 8h30 à 12h30
LOUER UN PARKING	06 79 77 81 41	06 79 78 29 39	06 79 75 84 39

